

DEROULEMENT DE L'EVALUATION

Evaluation réalisée avec un véhicule automobile et en fonction des critères du GFA

Après avoir complété les renseignements administratifs de la fiche d'évaluation (en P.J) les exercices pratiques auront lieu sur un parc de stationnement ou sur une voie assez large et peu fréquentée puis sur un parcours adapté et bien connu du formateur.

L'évaluation de départ doit impérativement avoir lieu avant la signature du contrat, donc, avant de commencer la formation théorique et pratique.

L'heure d'évaluation n'appartient pas aux « 20 heures minimum de formation »

L'évaluation est réalisée en voiture avec un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner qui complètera la fiche d'évaluation dont le modèle est affiché à l'intérieur de l'auto-école

Cette évaluation est obligatoire mais ne vous engage pas à l'auto-école, il vous est toujours possible d'en changer. Si vous n'êtes pas satisfait du nombre d'heures prévisionnel de cours de conduite annoncé, ou d'un quelconque élément vous pouvez faire appel à une autre auto-école et faire une nouvelle estimation.

L'intérêt de cette heure est de permettre une évaluation, aussi objective que possible, ayant pour résultat de proposer une durée de formation qui corresponde à vos capacités.

Cette fiche comporte dix rubriques suivantes :

- les renseignements d'ordre général
- l'expérience de la conduite
- la connaissance du véhicule
- les attitudes à l'égard de la conduite et de la sécurité routière
- les habiletés
- la compréhension et la mémoire
- la perception
- l'émotivité
- les résultats de l'évaluation
- la proposition d'une durée de formation

1/ Les renseignements d'ordre général :

Ils seront recueillis lors du premier contact avec l'élève (âge, niveau scolaire, profession, compréhension de la langue française, l'élève porte-t-il des lunettes ? des lentilles ?). Un test de vue pourra être demandé (Test de vision affiché à l'Auto-école)

2/ L'expérience de la conduite :

L'expérience de la conduite antérieurement acquise par certains élèves facilite généralement l'apprentissage. On posera les questions suivantes :

Êtes-vous titulaire d'un permis de conduire ? avez-vous déjà conduit une voiture ? avec qui avez-vous conduit ? où avez-vous conduit ?

3/ La connaissance du véhicule :

Pour évaluer vos connaissances le formateur vous posera quelques questions :

- **Sur la direction**
- **Sur la boîte de vitesse**
- **Sur l'embrayage**
- **Sur le freinage**

4/ Les attitudes à l'égard de l'apprentissage de la conduite et de la sécurité routière :

Entretien avec le candidat sur des sujets divers mais au cours duquel on posera deux questions spécifiques liées à la conduite

5/ Les habiletés :

Le formateur regardera comment de manière spontanée vous vous installez dans le véhicule, comment vous manipulez le volant et si vous maîtrisez le départ et l'arrêt du véhicule.

6/ La compréhension et la mémoire :

Le formateur évalue votre rapidité de compréhension et votre mémorisation

7/ La perception :

Les capacités perceptives de l'élève seront évaluées au cours d'exercices de conduite à allure normale sur route et en ville

8/ L'émotivité :

Les réactions émotives seront observées pendant toute la durée de la formation. On portera l'attention sur les points concernant les réactions générales (paroles, gestes divers...) ainsi que sur la crispation des gestes.

9/ Le résultat de l'évaluation :

Le formateur vous donnera un nombre approximatif d'heures que vous devrez effectuer. (Un minimum de 20 heures est obligatoire) et ce nombre peut être supérieur en fonction des difficultés que vous pouvez rencontrer lors de votre formation

EVALUATION PERMIS MOTO

Ce procédé est valable pour les élèves intéressés par les formations aux catégories A1 et A2.

Cette évaluation, d'une durée d'1 heure est réalisée par un enseignant de la conduite et à la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité, sur un 2 roues motorisé correspondant à la catégorie souhaitée. A son issue, d'après le compte-rendu de l'enseignant qui vous sera remis, elle va nous permettre de pouvoir vous proposer la formation la plus adaptée à votre situation : nous serons en mesure de vous faire un devis personnalisé chiffré, qu'il vous appartiendra de valider ou non lors de la signature de votre contrat de formation, si vous souhaitez suivre votre formation au sein de notre établissement.

ITEMS EVALUES

Lors de cette évaluation nous allons tester :

- ⊗ Vos prérequis en matière de connaissances sur un 2 roues motorisé
- ⊗ Vos expériences de conduite sur un deux-roues motorisé
- ⊗ Vos attitudes à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité
- ⊗ Vos habilités
- ⊗ Votre compréhension et votre mémoire
- ⊗ Votre perception
- ⊗ Votre émotivité
- ⊗ Vos motivations

9/ Le résultat de l'évaluation :

Le formateur vous donnera un nombre approximatif d'heures que vous devrez effectuer. (Un minimum de 20 heures est obligatoire) et ce nombre peut être supérieur en fonction des difficultés que vous pouvez rencontrer lors de votre formation

La loi impose un minimum de 20 heures de conduite obligatoire pour le permis A1/A2 (8 h de plateau et 12 heures en circulation), plus une heure d'évaluation soit 21 heures au total.

Ce chiffre est de 15 heures si l'on est déjà titulaire du permis A1 (à partir de 16 ans, pour les plus de 50 cm³ aux moins de 125 cm³).

Seuls les possesseurs d'un permis A1 *passé par examen* bénéficient de cette disposition, et pas les possesseurs d'un permis de moins de 125 cm³ *par équivalence*, comme les titulaires d'un permis B de plus de deux ans.